VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier Danziger & Tessier Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de GUSTAVE LEHMANN, Sr.

No 84,198 COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

Par Danziger & Tessier, C. A. Tessier, Encanteur. Bureau: 134 rue Carondelet

MARDI, LE 20 OCTOBRE 1908,

A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE,

il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 11 Septembre 1908, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division "D", agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de ladite Cour, Division "B", maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la Propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St Charles, les rues Antonine, Foucher et Prytania, mesurant 100 pieds de face à l'avenue St Charles sur 150 pieds de profondeur et face à la rue Antonine, entre lignes parallèles, sur lesquelles dites deux rues elle forme l'encoignure, ladite portion de terre étant composée des lots numéros 14, 15, 16 et 17 et vingt (20) pieds du lot No 13 contigu dans le fond desdits lots 14 à 17 inclusivement, d'après un plan du Faubourg Delachaise et Plaisance, fait par C. A. Hedin, voyer et déposé pour référence en l'étude de T. Guyol, notaire en cette ville. Les améliorations sont désignées par le No 3628 avenue St-Charles et comprennent une résidence moderne en bois à deux étages avec mansarde couverte en ardoises retirée du trottoir et contenant au rez de chaussée une grande véranda et vestibule pavé en tuile, grande salle de réception avec plancher en bois dur, salon, librairie, salle à manger, salle à déjeuner, office, cuisine, chambre de provisions, escalier dans le fond avec office au dessous. Le premier étage contient grand vestibule, 5 grandes chambres à coucher, 3 chambres à bain, cabinet de toilette, chambre à coudre, coffre en cèdre dans chaque chambre, galerie sur le devant, dans le fond et sur le côté, la mansarde contient 4 chambres et deux cabinets.

Les principales chambres de la maison magnifiquement décorées et tapissées, gaz et électricité dans toute la maison, cheminées en marbre et en tuile. La maison est chauffée à la vapeur, grand fourneau sous la maison servant à cet effet; la bâtisse dans la cour contient buanderie et chambre de domestique, 2 citernes et filtre dans la cour. Le trottoir et la cour et les promenades dans le jardin sont cimentés.

Un des "Homes" les plus complets de notre magnifique avenue de résidence. Des cartes de l'encanteur seront nécessaires pour l'inspection des lieux.

2° Le bon terrain pour bâtir, avec maison pour automobile et hangar qui s'y trouvent, décrit comme un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St Charles, les rues Antonine, Prytania et Foucher, désigné par la lettre C, sur un devis d'apentage fait par Edgar Pillié député voyer de ville, le 23 mars 1898, et d'après lequel dit devis de voyer ledit lot mesure, commençant à un point de distance de 150 pieds de l'encoignure de l'avenue St Charles, 30 pieds de face à la rue Antonine sur une profondeur de 125 pieds entre lignes égales et parallèles, ledit et est composé du tout du lot original No 13, lequel a une façade de 15 pieds, 7 pouces sur ladite rue Antonine, et d'une portion du lot No 12 mesurant 14 pieds 5 pouces de face à la rue Antonine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la portion à crédit devant être représentée par deux billets du même montant de un et deux ans dûs respectivement après la date de l'adjudication, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, lesdits billets devant être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant du principal et de l'intérêt en cas de non paiement à maturité et l'acte ou les actes de vente et hypothèque devant contenir la confession de jugement, taxe assurance, et toutes les autres clauses usuelles et de coutume de sécurité, l'acquéreur devant assumer et payer en plus de son enchère ou enchères toutes les taxes pour l'année 1908 et de déposer 10 pour cent du montant de l'adjudication au moment de cela pour lier la vente.

L'acte ou les actes de vente et hypothèque devant être passés pardevant M. M. Bostner, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Chas Rosen, avocat.

19sept—19 20 27—oct 4 11 18 20

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

ACTIONS BONS ACTIONS

SUCCESSION de GUSTAVE LEHMANN Sr

No 84,198—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI le 27 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 9 octobre 1908 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Honorable Fred D. King, juge de ladite cour, Division B, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Certificat No 246 pour 100 actions du fonds capital de la Consumers Electric Company, de la valeur au pair de $100.

Certificat No 18 pour 10 actions du fond capital préféré de la Uteri Oil Company.

Certificat No 46 pour 10 actions du fond capital commun de la Uteri Oil Company.

Certificat No 1319 pour 325 actions de la Nations Oil et Pipe Line Company.

Un bon de 6 pour cent de la République de Nicaragua pour $1000, No 879 treize coupons annexés, chacun pour $30.

Certificat No 284 du fond capital Nipe Bay Company 10 actions, commun, de la valeur au pair $100.

Certificat No 113 pour 50 actions International Development Company de la valeur au pair $100.

Certificat No 114 pour 50 actions International Development Company, de la valeur au pair $100.

Certificat No 90 pour 71 actions International Development Company, de la valeur au pair $100.

Certificat No 89 pour 71 actions International Development Company, de la valeur au pair $100.

Certificat No 746 pour 50 actions du fonds capital de la Takamine Ferment Company, valeur au pair $4 00.

Certificat "Scrip" No 321, New Orleans Railway and Light Co., preferred, pour $8.

Certificat "scrip" No 205 pour $20.00 New Orleans Railway and Light Co. common.

Certificat No 97 pour 5 actions du fond capital de la Bluefields Steamship Company Ltd. de la valeur au pair $100.

Certificat No 4 pour 25 actions Interstate Electric Company Ltd., valeur au pair $100.

Certificat No 64 pour 16 actions Royaline Medicine Company, Ltd., de la valeur au pair $25 00.

20 bons hypothécaires de la Consumers Electric Company, 5 pour cent avec tous les coupons annexés, chaque coupon pour $2.50 valeur au pair $100, des numéros suivants 1160, 1162, 1161, 1164, 1165, 1166, 1167, 1158, 1159, 1163, 1173, 1172, 1171, 1170, 1169, 1168, 1177, 1176, 1175, 1174.

Bons hypothécaires, 5 pour cent, Consumers Electric Company, No 875, pour la somme de $500, avec coupons annexés, chaque coupon pour $12.50.

Deux certificats de la Young Men's Hebrew Improvement Company Ltd, Nos 264 et 364, valeur au pair, $45.00.

Deux cents actions Central Stores, valeur au pair, $10.00.

Cent actions de la Consumers Electric Company, certificat No 326, valeur au pair, $100.

Conditions—Comptant.

Charles Rosen, avocat.

16 oct—16 18 25 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifiques Meubles de Maison,

Consistant en

Meubles de salon, vestibule, bibliothèque, draperies, descente de lit, tapis, argenterie et plaqué, peintures à l'huile, vases, plaqués, pendules, etc.

Succession de Gustave Lehmann, Sr.

No 84 198—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet.

Mardi, le 20 octobre 1908, à 2 p. m.

Sur les lieux 3628 avenue St-Charles coin de la rue Antonine.

Il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 11 septembre 1908 de Hon. W. B. Sommerville juge de la susdite Cour, Division D agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite cour Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot d'effets mobiliers consistant en meubles de salon, bibliothèque, vestibule, draperies, descente de lit, tapis, peintures à l'huile, vases, plaqués, argenterie et plaqué, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

9 oct—9 11 18 20

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT — No 87 359—Division D—Gabriel V. Manent vs ses créanciers—Ordre — Considérant la pétition présentée, et les tableaux des actifs et passifs dûment vérifiés et enregistrés.

Il est ordonné qu'après dû avis notification et citation aux créanciers, comme il est requis par la loi, une réunion desdits créanciers dudit Gabriel V. Manent soit convoquée et tenue pardevant Scott E. Beer, notaire, en son bureau No 716 Bâtisse Hibernia Bank Etat de la Louisiane, commençant le neuvième jour de novembre 1908, à 11 heures a. m., dans l'avant midi, pour voter sur l'application du pétitionnaire pour un répit de six douze et dix huit mois, de la date de l'homologation ladite réunion des créanciers, sans intérêt, en paiements égaux.

Il est en outre ordonné que William McLeod, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et la propriété audit Gabriel V. Manent soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, Lne., 5 octobre 1908.

Signé: W. B. SOMMERVILLE, Juge.

Pour copie conforme:

J. McCORMICK, Député Greffier.

Edgar M. Cahn et E. M. Robberts, avocats.

7 oct—7 14 21 28—nov 5

Geo St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'élégante Bâtisse Commerciale en Briques à trois (3) Etages,

Formant le coin des rues Lafayette et Commerce et connue comme No 322 rue Lafayette

JEUDI, 22 OCTOBRE 1908, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Dans l'affaire du Receveur de C. DOYLE & Co., Ltd.
No 85,916—Cour Civile de District.

CONFORMEMENT à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, ledit ordre daté et signé le 14 septembre 1908, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, désignés comme lots Nos neuf et dix de l'ilet No 60, borné par les rues Lafayette, Girod, Tchoupitoulas et Commerce, sur un plan dressé par J. Thompson, voyer, daté le 16 mars 1842, et déposé comme plan No 45, en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville.

D'après lequel plan lesdits lots mesurent comme suit. Le lot neuf a vingt deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Lafayette sur une profondeur de soixante-trois pieds sept pouces et sept lignes entre lignes parallèles et le lot No dix a vingt deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Lafayette sur une profondeur et façade à la rue Commerce de soixante-trois pieds sept pouces et deux lignes, et soixante trois pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No neuf, et vingt-cinq pieds huit pouces et dix lignes de largeur dans le fond; ledit lot No dix formant l'encoignure des rues Lafayette et Commerce.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un an et deux ans, représentée par billets garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue portant intérêt au taux de huit (8) pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement.

L'acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur qui doit assumer les taxes pour l'année 1908 en plus du prix d'achat et devra déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.
Phone Main 2368—W.

Jas. J. McLaughlin, avocat pour le receveur.

20sept—20 27—oct 4 11 18 22

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR ORDRE DES RECEVEURS.

Contenu de la Compagnie Bien Etablie de Petit & Boh.

Liquidation de la Compagnie de Petit & Boh.
No 84,673, Cour Civile de District, Div. D.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—MARDI, le 20 octobre 1908, à 11 heures A. M., sur les lieux, au coin des rues Lafayette et Chartres, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 3 août 1908 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans Division B, agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour Div. D, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Le contenu du fonds de la compagnie de Petit & Boh se composant de 850 pieds de courroie de cuir, 1000 pieds environ de moulures repoussées, un lot de matériaux à ornement, papier à emballage, 98 cercles en fer (iron clamps), 100 vis en bois pour la main, 500 pieds de chêne veiné commun, 500 pieds de chêne de choix veiné, 26 bancs de travail, 12 rames de papier sablé, 3 rouleaux de papier gros, 200 couteaux pour mouleur, 18 scies circulaires, un lot assorti de moulures d'environ 250 pieds, 8 portes veinées à bouleaux; 60 grosses de vis, un grand bureau en cyprès, un typewriter et bureau, un coffre-fort en acier, un éventail électrique, un four gas (tuyaux seulement) 3200 pieds 3 Q. S. N. O. No 60 1000 pieds 1 Q. S. N.O. No 50,1000 pieds 3¼ Q. S. N. O. No 80.

Conditions—Comptant.

9 oct—9 11 18 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple en Bois Couvert en Ardoises.

Un Bon Placement et Situé à l'endroit où les Propriétés Sont Toujours en Demande.

No 1923 rue Marengo, entre les rues Dryades et Rempart.

SUCCESSION DE RICHARD SINGLETON.

No 86.816—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR STROUDBACK & STERN Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 22 octobre à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour, rendu et signé le 16 septembre 1908, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dryades, St Denis, maintenant Rempart, Marengo et Constantinople désigné comme ilet No 51, ledit lot de terre est désigné comme lot No 6 sur un plan dressé par H. A. Bondousquié, ingénieur civil, daté du 19 mars 1872 et déposé en l'étude de A. Bouligny, alors encanteur en cette ville, d'après lequel dit plan ledit lot mesure trente pieds de face à la rue Marengo sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises, contenant galerie sur le devant et trois chambres. Dans le fond il y a une bâtisse à deux chambres et hangar fermé, citerne, etc.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur ne devant recevoir les loyers qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente, et de faire 10 0|0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant George W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur.

D. M. Dimitry, avocat.

20 sept—20 27—oct 4 11 18 22

Charbon Pittsburg
Charbon Alabama,
Charbon Anthracite,
Coke de Gaz et de Fonderie

Charbon

W. G. COYLE & CO.,

337 rue Carondelet, coin Union

PHONES 311, 83, 16.

Cour Succursale—No 4716 rue Magazine coin Valence.

4 oct—

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage Simple,

No 307 rue Cherokee près Macarty.

Succession de Fanny Bradford, veuve par le premier mariage de Joseph Pagand et épouse par le deuxième mariage de Manuel Fernandes.

No 87,169—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne—JEUDI, le 12 novembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de ladite Cour, Division C, daté le 8 octobre 1908, pour le compte de ladite succession il sera vendu à l'enchère publique.

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., qui y appartiennent, situé dans le 7me District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet 44, borné par les rues Cherokee (autrefois Clinton), Milaudon, Commercial et Macarty, désigné comme lot No 9 et mesurant, en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Clinton (maintenant Cherokee), sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent du cottage simple confortablement distribué, connu comme No 307 rue Cherokee. Le voisinage est de choix et s'améliore rapidement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son ordre et par lui endossé portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès. La propriété devant être assurée et la police transférée au porteur des billets.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Dalbel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

11 oct—11 18 25—nov 1 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Troisième District.

Grande Résidence et Commode, Nos 1437-39 rue N. Rempart, coin Kerlerec.

Succession de Raphael O. Mareour.

No 86,174— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "D".

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau (2me étage) No 311 rue Baronne, JEUDI, le 22 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 14 septembre 1908, in re Succession du Dr Rapael O. Mareour il sera vendu à l'enchère publique.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot II, de l'ilet 379, borné par les rues Rempart, St-Claude, Kerlerec et Columbus, sur un plan par J. A. D'Hémécourt, député voyer, daté du 31 mars 1854, annexé à un acte pardevant P. B. Laresche, notaire, le 3 mars 1855, lequel dit lot mesure [en mesure américaine] 53 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Rempart, 62 pieds de largeur dans le fond sur la ligne le séparant du lot No 10, et 67 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur sur une ligne oblique sur le côté vers la rue Columbus, et 70 pieds de profondeur et façade à la rue Kerlerec. Les améliorations comprennent le grand cottage résidence commode en briques avec mansarde ayant des chambres, portant les numéros municipaux 1437 39 rue N. Rempart, ensemble avec une bâtisse en bois à deux étages dans le fond, écurie, etc., hydrant et citerne.

La propriété est splendidement située, à un ilet de l'avenue Esplanade, chars électriques en face, et la rue Kerlerec pavée et à proximité des marchés, écoles, églises, et à peu de frais pourrait être convertie en une maison double ou en un endroit de commerce.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un crédit en un ou en un et deux ans, représenté par des billets de l'acquéreur, daté le jour de l'adjudication et portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, garantis par lien de vendeur et privilèges, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer, en plus de son enchère, les taxes de 1908, l'acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Félix J. Dreyfous, notaire. Un dépôt de dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.

MM. Dart & Kernan avocats.

20sept—20 27—oct 4 11 18 22

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de L. P. Galas.

No 86,739 — Division D. — Cour Civile de District.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D., agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, daté et signé le 25 septembre et adressé à Will J. Morgan, Encanteur, je vendrai à l'encan, MARDI, le 27 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3ème District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Congress, Rempart et Indépendance, désigné par la lettre B, par D. E. Seghers, voyer, daté du 26 octobre 1907. Ledit lot mesure 29 pieds 10 pouces de face à la rue Rempart sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1908 devant être assumées par l'acquéreur. L'acte de vente pardevant Jos. Lautenschlaeger, notaire, aux frais de l'acquéreur.

WILL J. MORGAN,
Encanteur, 331 rue Carondelet.

27 sept—27—oct 4 11 18 25 27

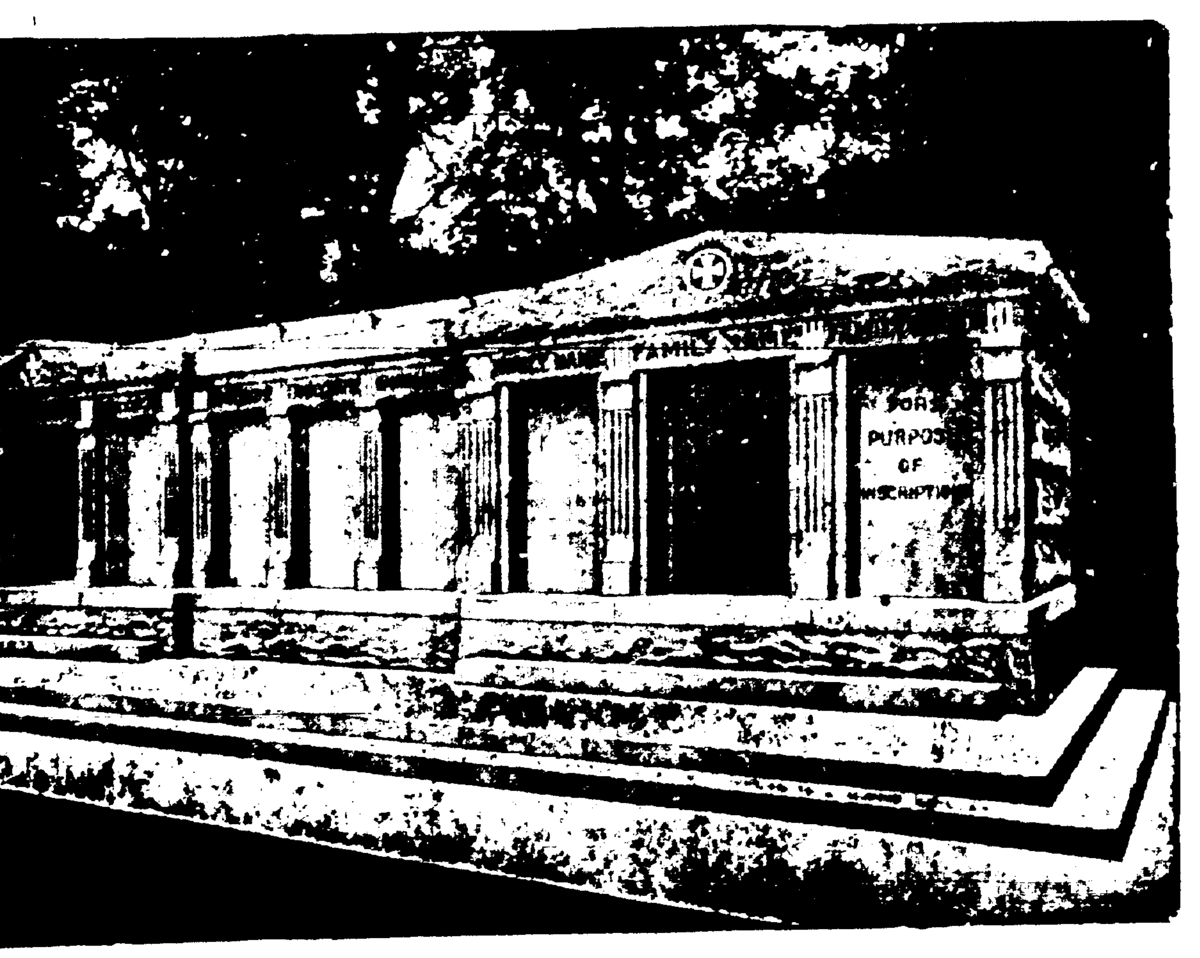

A VENDRE — Les caveaux dont on voit ci-dessus la gravure. Ils sont en granit, au cimetière St-Louis No 3, Avenue de l'Esplanade. Il en est qui ont une contenance de 12 grands cercueils et d'autres de 6. Chacun est distinct des autres, et tous seront vendus séparément à des prix très réduits

S'adresser à CHAS. A. ORLEANS, No 319 Rue Carondelet ou au Gardien.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Sixième District.

Portant le No municipal 1927 rue Marengo entre les rues Dryades et Sud Rempart.

Joseph Hume vs W. Scott China.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No 87,101 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 19 novembre 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages la-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro 8, borné par les rues Marengo, Constantinople, Dryades et St Denis (maintenant Sud Rempart), lequel lot est désigné par le numéro 7 sur un plan dressé par H. A. Bondousquié, ingénieur civil, daté le 19 mars 1874 et d'après lequel plan, ledit lot mesure trente pieds de face à la rue Marengo sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

F. Rivers Richardson, avocat pour le demandeur.

16 oct—16 23 30 — nov 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété améliorée de valeur du Deuxième District,

Portant le No Municipal 2735 rue Ste Anne, entre les rues Broad et White.

Mme Magdalena Holzer vs Louis I. Ybos.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 86,748—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 octobre 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No Trente-trois dans l'ilet No trois cent cinquante-six borné par les rues Broad, Ste-Anne, White et Dumaine: ledit lot mesurant vingt-neuf pieds 8 pouces et six lignes de face à la rue Ste-Anne sur cent soixante-trois pieds sept pouces et une ligne entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication, devra faire un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Andrew M. Buchmann, avocat pour la demanderesse.

12 sept—12 18 25—oct 2 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété améliorée du Septième District,

Portant le No Municipal 1816 rue Adams entre les rues Septième (maintenant Hickory) et Cohn.

J. Vic. Leclere vs Mme Virginia Tingle, épouse et ete.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 87,162 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 octobre 1908, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 248, borné par les rues Adams, Burdette, Septième et Cohn, désigné par le No 5 et mesurant trente pieds de face à la rue Adams sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. l'acquéreur, au moment de l'adjudication, devra faire un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Robt. J. Maloney, avocat pour le demandeur.

26sept—26 29—oct 2 9 16 23 29

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

John F. Di Betta vs Chas J. Phillips.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans —No 35 931—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 326 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 22me jour d'octobre 1908, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Une machine à portrait mouvant à gazoline, 1 machine à portrait mouvant électrique, 1 switch board, 1 out set box, 1 lot de globes électriques, Film, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—Alfred D. Danziger, avocat pour le demandeur.

11 oct—11 16 22

CHARTER

OF THE

CONSUMERS MANUFACTURING AND LUMBER COMPANY.

United States of America,
State of Louisiana,
Parish of Orleans,
City of New Orleans.

BE IT KNOWN, That on this —— day of the month of September, in the year of our Lord One thousand, nine hundred and eight, (1908), and of the Independence of the United States of America the One hundred and thirty third,

Before me,

ALLAN RAYMOND BEARY, a Notary Public, duly commissioned, sworn and qualified, in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, aforesaid and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned,

PERSONALLY CAME AND APPEARED—the several persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that, availing themselves of the laws of the State of Louisiana, in such cases made and provided, and particularly of the provisions of Act 78 of the acts of the General Assembly of the State of Louisiana, for the year 1904, approved July the 4th, 1904, they have covenanted and agreed, and do by these presents covenant and agree and bind themselves, as well as all such persons as may hereafter become associated with them, to form a corporation for the objects and under the articles and stipulations following, to-wit:—

ARTICLE I.

The name of this corporation shall be the CONSUMERS MANUFACTURING AND LUMBER COMPANY, and under its said corporate name it shall have power and authority to have and enjoy corporate existence for the full term and period of ninety-nine (99) years from and after the date hereof; to contract, sue and be sued; to make and use a corporate seal, and the same to alter and break at pleasure; to hold and receive, lease purchase and convey, as well as mortgage and hypothecate, property, real, personal and mixed, corporeal and incorporeal; to name and appoint such managers, directors, agents and officers as its business and interest may require, and to make and establish, as well as alter and amend, from time to time, such by-laws, rules and regulations for the proper government of said corporation as may be necessary and proper.

ARTICLE II.

The domicile of said corporation shall be in the City of New Orleans, State of Louisiana, and all citation or other legal process shall be served on the President of said corporation, or in the event of his absence upon the Vice President, or in the event of the absence of both the President and Vice President, upon the Secretary Treasurer of said corporation.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organized and established, and the nature of the business to be carried on by it, are hereby declared to be: To buy, build, maintain and operate a saw mill or saw mills, planing mills, and factories for the manufacture of all kinds of lumber, shingles, laths and other kindred products; to purchase, own and sell timber lands and timber lands and timber rights of all kinds, and to work said timber into every kind and character of products, by products, and to cultivate said lands for any purpose whatsoever.

ARTICLE IV.

The capital stock of said corporation is hereby fixed at the sum of Fifty Thousand ($50,000 00) Dollars, divided into and represented by Five hundred (500) shares of the par value of One Hundred ($100.00) Dollars each, and stock may be paid for in cash at the time of subscription, or the same may be issued at not less than par in payment for property actually received or purchased by said corporation. This corporation shall become a going concern, and be authorized to do business as soon as ten per cent of the capital stock shall be subscribed and paid for.

ARTICLE V.

All of the corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by a Board of Directors to be composed of three stockholders to be elected annually on the fifth day of October of each year, except the first board named and appointed in this charter, who shall hold their offices until the fifth day of October, 1909, or until their successors are duly elected and qualified. All such elections shall be held by ballot and conducted at the office of said corporation under the supervision of two commissioners, to be appointed by the Board of Directors. At all such elections and corporate meetings, every stockholder shall be entitled to one vote for each share of stock standing in his name on the books of the corporation, to be cast in person or by his written proxy, and the majority of the votes cast shall elect. A failure to elect directors on the date above specified shall not dissolve the corporation nor impair its corporate management, but the directors then in office shall remain in office until their successors are elected and qualified. Any vacancy occurring among the offices or directors by death, resignation or otherwise, shall be filled by election for the remainder of the term by the entire vote of the remaining directors. Every board of directors, except the board appointed by this charter, shall elect from their number, a President, a Vice President, and a Secretary Treasurer, who shall be one officer. The Board of Directors may, from time to time, name and appoint all such officers and agents as the business of the corporation may require. It shall have the power to fix and define the duties and salaries of every officer and employee, and all officers and employees shall hold office and employment at the pleasure of the Board.

The Board may make and establish as well as alter and amend, any and all by-laws, rules and regulations necessary and proper in its management of the business and affairs of said corporation. The Board shall have full power and authority to buy and sell property, to borrow money, to execute mortgages and create liens to issue notes, bonds and other obligations, and generally to do all things reasonable, convenient and necessary for the proper carrying on of the business of the corporation. The Board may issue full paid shares of stock at not less than par for cash or property actually transferred to the corporation. Every member of the Board of Directors, in case of his absence from the City of New Orleans State of Louisiana, at any time, shall have the right to name and appoint, in writing, a proxy to represent him and vote in his place and name at all meetings of the Board of Directors which may take place during his absence from the State of Louisiana, or the City of New Orleans.

The Board of Directors shall not have power or authority to exercise any of the powers conferred on it or bind the corporation by any of its acts, unless the Board be authorized by an affirmative vote of at least two directors. Two directors shall constitute a quorum for the transaction of any business, and there must be at least two concurring votes to authorize the Board to act. All contracts and obligations of the corporation must be signed by the President and Secretary before they shall become binding on the company.

ARTICLE VI.

Whenever this corporation may be dissolved, either by limitation or from any other cause, its affairs shall be liquidated by two commissioners to be appointed from amongst the stockholders at a general meeting of the stockholders convened for such purpose of which meeting notice shall be given in the manner and time provided for the stockholders' meeting by Article VII of this charter, and a majority in amount of the capital stock of said company represented at such meeting shall be requisite to elect said commissioners, who shall remain in office until the affairs of said corporation shall be fully liquidated. In case of the death of one or more of said commissioners, the vacancy shall be filled by election by the surviving commissioner.

ARTICLE VII.

This act of incorporation may be modified, changed or altered, or said corporation may be dissolved with the consent of three fourths of the capital stock represented at the general meeting of the stockholders convened for such purpose, and after notice shall have been given in one or more newspapers published in the city of New Orleans, once a week for four weeks preceding the meeting; and by written notice to each stockholder, mailed thirty days prior to the date of such meeting at the post office address designated by him in writing. Any change proposed or made in reference to the capital stock shall be made in accordance with the laws of the State of Louisiana on the subject of altering the capital stock of corporation.

ARTICLE VIII.

No stockholder shall ever be held liable for the contracts or faults of said corporation in any further sum than the unpaid balance due on the corporation on the shares of stock owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null or of exposing any stockholder to any liability beyond the unpaid amount remaining due on his stock.

ARTICLE IX.

Robt. H. Hackney, E. L. Silva and A. L. Moore have been chosen and selected as the first Board of Directors of this corporation, with Robt. H. Hackney as President, E. L. Silva as Vice-President and A. L. Moore as Secretary Treasurer to serve as such until the fifth day of October, A. D. 1909, or until their successors shall have been elected and qualified.

The subscribers hereto have respectively written opposite their names the amount of stock in this corporation subscribed by each of them, so that this act of incorporation may also serve as the original subscription list of said corporation.

Thus done and passed, at my notarial office, in the City of New Orleans, Parish of Orleans, State of Louisiana, in the presence of Messrs. Hy. J. Gassie and Joseph Sexton, competent witnesses of lawful age, residents of this city, who hereunto sign their names, together with the said appearers and me, Notary, on the day and date aforesaid, after due reading of the whole.

Witnesses:

HENRY J. GASIE,
JOS. SEXTON.

(Names of signers).

I, the undersigned Recorder of Mortgages, in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing act of incorporation of the "Consumers Manufacturing and Lumber Company" was this day recorded in my office in Book 916 Folio 426.

New Orleans, September 25 1908.

EMILE LEONARD,
Deputy Recorder.

I, ALLAN R. BEARY, a Notary Public in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing is a true and correct copy of the original act of incorporation of the Consumers Manufacturing and Lumber Company and of the certificate of the Recorder of Mortgages thereto attached.

New Orleans, September 25 1908.

ALLAN R. BEARY,
Notary Public.

27 sept—oct 4 11 18 26

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Marlow J. Phelps.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 56,981—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Benjamin Ory, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—

13 oct—13 17 22

Succession de Owen Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans. — No 85 129 — 87,310, consolidés — Division C — Attendu que Adolfo Dugas, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Owen Walsh, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition — Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.

E. T. Florance, avocat.

8 oct—8 12 17

Pierre Labasse vs T. T. Thompson.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nlle-Orléans—No 36,257—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Val. J. Stentz, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 727 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 20me jour d'octobre 1908, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, machines à coudre, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.—Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Emile Pomes, avocat pour le demandeur.

9 oct—9 14 20